

encore. Comme conséquence, nous devons conclure de même que la malédiction divine est réservée aux enfants qui ne montrent à leurs parents ni affection, ni obéissance, qu'en cette vie ils rencontrent fréquemment le mépris et la honte, et en l'autre infailliblement la damnation éternelle. L'écriture sainte est remplie de malédictions pareilles contre les enfants indociles. Nous lisons au Deutéronome (27, 16). "Maudit soit celui qui aura méprisé son père ou sa mère. Et tout le peuple dira : Amen." — "Il est maudit de Dieu celui qui aigrit l'esprit de sa mère" (Sirach, 3, 18). "N'oubliez pas votre père et votre mère, de peur que Dieu ne vous oublie, et que vous ne souhaitiez de n'être point né et que vous ne maudissiez le jour de votre naissance."

Enfants, qui vous sentez portés à soulever le joug de l'autorité de vos parents, écoutez bien le trait suivant dont plusieurs des acteurs sont encore aujourd'hui vivants.

C'était dans la paroisse de l'Île-aux-Coudres, comté de Charlevoix, il y a tout près d'une quarantaine d'années. Un certain dimanche de juin, le curé était monté en chaire pour donner l'instruction comme à l'ordinaire. Il aperçoit par la fenêtre deux jeunes gens qui s'amuse à jaser à la porte de l'église. "Je vois, dit le saint prêtre, deux jeunes gens qui s'amuse sur la place publique, au lieu de venir entendre la parole de Dieu qui leur serait si nécessaire. Parents de ces jeunes étourdis, allez les faire entrer."

Les pères de ces deux jeunes gens qui les